Image not found or type unknown

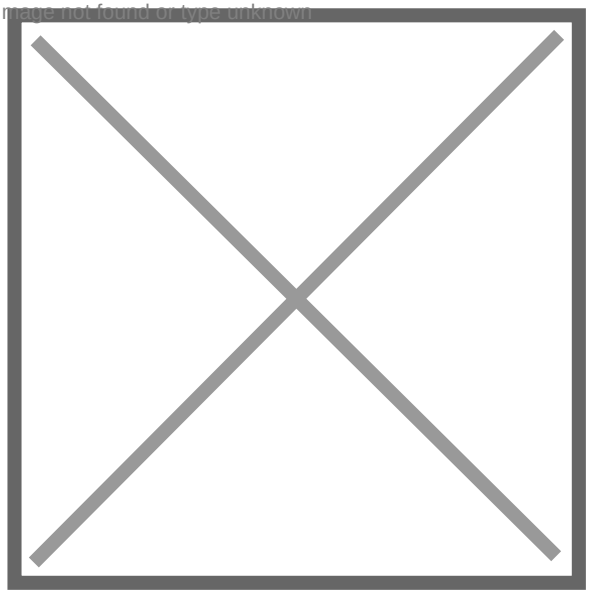

# Questions sur la retraite

Par **labuella**, le **19/02/2014** à **16:02**

[fluo]bonjour[/fluo]
Actuellement âgée de 60 ans, J'ai commencée à travailler en France fin 1984.

Je sollicite vos conseils pour connaitre le meilleur choix possible pour optimiser ma future retraite.

Actuellement, la Carsat m'a reconnu les trimestres travaillé en Argentine (mon pays d'origine), ce qui compte en termes de temps travaillé comme temps mais en termes de revenu, puisque je n'ai aucun bulletin de salaire justificatif. Aucun employeur argentin ne m'a jamais déclarée.

Un courrier de la Carsat me précise qu'à compter du 1e juillet 2014 je totaliserai 165 trimestres, date à laquelle j'obtiendrai une pension de retraite de 50 %., Et qu' compter de ce cette pension remplacera l'allocation chômage dont je bénéficie actuellement.

Je suis actuellement en arrêt maladie. Mon dernier emploi, en CDD, ayant pris fin le 09 août 2013.

Étant en arrêt maladie, je n'ai pas pu m'inscrire comme demandeur d'emploi.

A la question : qu'est ce qui va m'arriver si à compter du 1e juillet prochain si je suis encore en arrêt maladie ?

Les réponses qui m'ont été communiquées sont souvent contradictoires en tout cas loin d'être unanimes. Pourriez-vous m'éclairer à ce sujet et d'étayer si possible légalement cette réponse.

Par ailleurs

Que va-t-il se passer si le 1e juillet 2014 je suis au chômage ? Là également l les réponses qui m’ont été communiquées sont souvent contradictoires et tout aussi peu unanimes.

Il semblerait qu’il existe des cas pour lesquels le chômage « accompagne »jusqu'à la retraite à taux plein. Pourriez-vous me donner des réponses précises motivées.

Est-il légal de me mettre d'office à la retraite au taux de 50 % ?

Et comme il me faudra trouver des revenus complémentaires pour pouvoir vivre décemment qu'est qu'il arrivait si je deviens auto entrepreneur ?

Un complément d'information :

Si je pars à la retraite le 1e juillet 2014 (61 ans et 2 mois) j'aurai droit à 826 € bruts retraites complémentaires incluses.

Si je pars à la retraite le 1e juillet 2019 (66 ans et deux mois) j'aurai droit à 1208 € bruts retraites complémentaires incluses (taux plein).

Avec la reconnaissance des trimestres travaillés en Argentine, le 1e juillet j’aurai le les 165 trimestres reconnus mais une pension de retraite au taux de 50 %.

Merci pour vos précieux conseils

Par **moisse**, le **19/02/2014** à **17:22**

Bonsoir,
Vous vous (et nous) embrouillez.
La retraite à taux plein est atteinte selon vos propos au 01/07/2014 et il n'y a pas plus plein que plein.
Si au 01/07 vous êtes en mesure de bénéficier de la liquidation d'une pension de retraite, la CPAM cessera de vous verser des indemnités journalières.
Idem pour Pole-emploi.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés